

# La droite s'attaque à l'aide sociale

**GENÈVE** Le canton doit se serrer la ceinture. Pour la droite, les pistes d'économies se trouvent dans le champ de l'aide sociale. De quoi donner des sueurs froides à la gauche et à l'Hospice général

THÉO ALLEGREZZA ET LORÈNE MESOT

Genève s'attend à un déficit massif en 2026. Le Conseil d'Etat a bien fait quelques ajustements afin de descendre péniblement sous la barre de 700 millions de francs (sur 11,2 milliards de francs de charges), mais ces efforts n'ont pas été jugés suffisants en commission par la majorité parlementaire de droite, qui a maintenu son refus d'entrer en matière sur le projet de budget. Le canton devrait débuter l'an prochain sous le régime des douzièmes provisoires et les élus sont en quête d'économies. Pour la droite, des pistes se trouvent dans le champ de l'aide sociale, en proie à une hausse vertigineuse de ses bénéficiaires ces dernières années.

## Explosion des dossiers

Cette semaine, le PLR a appelé à une refonte du dispositif, déposant une motion et un projet de loi qui ciblent en particulier les jeunes «en rupture» entre 15 et 25 ans. Le Centre, lui, ne demande rien de moins que l'instauration d'une commission d'enquête parlementaire sur l'Hospice général (HG), l'institution chargée de pourvoir les aides aux quelque 40 000 bénéficiaires que compte le canton, accusé notamment de faillir à sa mission de contrôle. «On ne remet pas en question l'aide sociale, mais il faut une analyse sérieuse qui explique pourquoi le budget de l'HG explose», fait valoir le député centriste Jacques Blondin.

Cette offensive politique intervient alors qu'une nouvelle loi sur l'aide sociale (et la lutte contre la précarité, dite LASLP) est en vigueur depuis le début de l'année. La précédente réforme remontait à l'ère François Longchamp. En quinze ans d'existence, elle n'est toutefois jamais parvenue à enrayer la hausse du nombre de bénéficiaires (+76% entre 2010 et 2020), ni la durée de l'assistance, ni la facture globale (+58%). La nouvelle loi, portée par le ministre socialiste Thierry Apothéloz, ambitionne d'accélérer le rythme des sorties en misant sur l'accompagnement social, la formation et la réinsertion sociale.

Le suivi des bénéficiaires a été revu. Sauf exception, les forfaits couvrant les besoins courants et frais administratifs sont désormais délivrés chaque mois sans justificatifs requis (comme les relevés bancaires). Le bénéfi-

**«Il existe une forme de reproduction sociale, de plus en plus de jeunes en rupture finissent à l'aide sociale»**

NATACHA BUFFET-DESFAYES, DÉPUTÉE PLR ET AUTEURE D'UN PROJET DE LOI



A Genève, le nombre de ménages précaires, de familles monoparentales et de jeunes en rupture venant frapper à la porte de l'Hospice général afin d'obtenir une assistance financière ne cesse d'augmenter. (GENÈVE, 8 AVRIL 2008/SALVATORE DI NOLFI/KEYSTONE)

ciaire doit prévenir en cas de changement de situation, laquelle est réévaluée environ tous les six mois. Les contrôles sont réalisés aléatoirement. Les enquêtes, qui font suite à une suspicion des travailleurs sociaux sont, elles, toujours de mise. «C'est tout le but de la réforme: alléger l'administratif et rendre les bénéficiaires plus autonomes, mais avec un accompagnement plus rapproché dans la gestion du budget», souligne le travailleur social Guillaume Thion, délégué syndical au SSP.

## Machine grippée

Seulement, les ressources manquent cruellement pour assurer un tel suivi, alertait en juillet la Commission du personnel de l HG. Le nombre de dossiers a grimpé de 17% entre 2024 et 2025, selon la dernière projection. La durée d'assistance moyenne approche les cinq ans.

Pour l HG, «la hausse s'inscrit dans une dynamique globale observée depuis trois ans [+5% en 2023, +11% en 2024, ndlr]», indique son service de communication. Facteurs d'explication: une précarisation croissante, un taux de familles monoparentales élevé (10,3% à Genève contre 4,7%

en Suisse) et une proportion de jeunes sans certification de degré secondaire II plus élevée que la moyenne nationale.

Thierry Apothéloz voulait «investir aujourd'hui pour économiser demain», mais voilà qu'une majorité de droite entend réduire la voilure. Cet automne, toutes les demandes de crédits supplémentaires ont systématiquement été refusées en commission. Pour le SSP, c'est évident, la droite veut «assécher» les ressources de la nouvelle loi, pour pouvoir ensuite pointer son inefficacité.

Auteure de la proposition de modification de la loi déposée par le PLR, la députée Natacha Buffet-Desfayes souhaite ancrer le principe selon lequel l'aide sociale ne doit pas être plus attractive que la formation professionnelle. «Il existe une forme de reproduction sociale. De plus en plus de jeunes en rupture finissent à l'aide sociale, malgré FO18 [la formation obligatoire jusqu'à 18 ans, ndlr]», déplore celle qui préside la Commission des affaires sociales du Grand Conseil.

Dans les faits, la proportion de dossiers relatifs à la tranche d'âge 18-25 ans est restée stable entre 2024 et 2025 (14,8% contre

14,7%), selon l HG. En chiffres absolus néanmoins, le nombre de personnes concernées a largement augmenté ces six dernières années. Ils étaient 1499 jeunes à l'aide sociale en 2019 et sont désormais 2845.

**Le Centre ne demande rien de moins que l'instauration d'une commission d'enquête parlementaire sur l'Hospice général**

Accepté, ce projet du PLR représenterait un rétropédalage. La loi adoptée sous François Longchamp prévoyait que les jeunes non actifs (en emploi ou en études) ne touchent que 70% de la prestation d'entretien et plusieurs centaines de francs en moins pour l'aide au loyer. «Le résultat s'est avéré contre-productif. Ces jeunes avaient tendance à s'isoler encore

davantage, à renoncer à toute activité culturelle, sans possibilité de développer un réseau», note Guillaume Thion. Raison pour laquelle, la loi actuelle ne fait plus de différences entre les 18-25 ans actifs et les autres.

Dans le projet de budget 2026, le domaine de la cohésion sociale est celui où les dépenses augmentent le plus en valeur absolue. Pour l'an prochain, le gouvernement requiert 160 millions de francs de plus – dont 45 millions de francs rien que pour les subsides et les créances insolubles de l'assurance maladie – pour un budget de plus de 3 milliards de francs pour l'ensemble de cette politique publique. Ces charges sont, pour l'essentiel, «contraintes», c'est-à-dire qu'elles découlent de l'application des lois. D'où la nécessité de revoir la législation pour économiser.

Dans ce contexte, le député socialiste Thomas Wenger estime «choquant de s'attaquer aux personnes les plus précaires». «Pour nous, l'équilibre du budget doit plutôt se faire du côté des recettes, en demandant un effort de plus aux hauts revenus et aux grandes fortunes», avance-t-il. Un discours forcément inaudible de l'autre côté de l'échiquier politique. ■